



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE CAPPELLE LA GRANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DECISIONS MUNICIPALES

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Aujourd'hui, à 18 H 30 le Conseil Municipal de Cappelles la Grande (28 membres en exercice), convoqué le 5 avril 2018, s'est réuni au Palais des Arts & des Loisirs.

Etaients présents :

Léon DEVLOIES, Maire.

Bernard CAIGNIEZ, Annick TOWLSON, Jackie DESOUTTER, Paulette WEIZMANN, Régis SCHILLEWAERT, adjointes et adjoints municipaux,

Patrick DERYCKE, Patrice FOUTREIN, Thérèse DEVROE, Claudine DONDAINE, Hervé PROVO, Philippe RACOLLIER, Christine ALLOUCHERY, Sylvestre KASPRZYK, Valérie FERYN, I. MARCHYLLIE, Céline LEGRAND-BARET, Martine LAVOGIER, Franck GONSSE, conseillères et conseillers municipaux,

Absent(e)s : Gilles GUILBERT, Stéphane GOUVART, Stéphane GOKEL.

Absent(e)s ayant donné procuration : Julien GOKEL, Jacques HANNEBIQUE, Sophie AGNERAY, Odile DEBRUYNE, Sandrine PLADYS, Amélie FOURNIER.

Secrétaire de séance : Céline LEGRAND-BARET

Date d'affichage du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal : 20/04/2018

M. Le maire : bonsoir à toutes et à tous, je voudrais avant de commencer le conseil, présenter mes condoléances à la famille de Julien Gokel et Stéphane Gokel qui ont perdu leur maman. C'est toujours pénible de perdre ma mère, ou un membre de sa famille, ou un enfant. On est de tout cœur avec eux.

01 - MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN DES ARCHIVES —CENTRE DE LA MEMOIRE URBAINE D'AGGLOMERATION.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'approuver la mise à disposition du service commun des archives à la Commune d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition afférente et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. le Maire : merci Mme Weizmann. Il y a des questions, des remarques ?

M. Gonsse : bonjour à toutes et à tous. Ma question va être redondante par rapport à tous les points qui vont être étudiés par rapport à la Communauté Urbaine de Dunkerque. Avez-vous déjà une idée du gain que l'on va effectuer grâce à cette mutualisation ? parce que je pense que c'est ça l'intérêt, c'est d'essayer de faire de l'économie en étant dans une

mutualisation. Je pense que ça a été réfléchi comme cela à la Communauté. Si vous avez de l'information, ma question sera valable pour tout ce qui touche les points à venir concernant la CUD.

M. Le Maire : Nous avons déjà mutualisé l'urbanisme, les permis de construire, ainsi que la bibliothèque avec "les balises", et ici pour les archives, ça sera un plus encore pour nous, dans la mesure où nous n'avons pas les compétences. Surtout, les gens de la CUD viennent nous donner des conseils pour classer les archives. Je ne sais pas si on peut l'évaluer en coût, mais c'est quand même un plus pour la ville.

M. Dogny : le seul service mutualisé au niveau de la commune, auquel on adhère à ce jour, c'est le service mutualisé dans le cadre des autorisations d'urbanisme. C'est vrai qu'il y a un coût supplémentaire pour la commune, car avant la DDTM était un service gratuit. L'état ayant disloqué la DDTM, il a bien fallu trouver une solution pour instruire les permis de construire. C'était soit externaliser la Communauté Urbaine, soit recruter un ingénieur en mairie. Bien évidemment, le coût aurait été beaucoup plus important si nous avions recruté un ingénieur en mairie, sachant que nous n'avons pas le nombre d'autorisation d'urbanisme conséquent pour pouvoir avoir quelqu'un à temps complet. Avec cette mutualisation, c'est un coût à l'acte que nous payons à la Communauté Urbaine qui instruit. En même temps ils permettent de monter en compétence nos agents du service urbanisme de la mairie. Donc ça sera la même chose pour le service des archives. La mairie n'a pas forcément les moyens d'embaucher un conservateur du patrimoine, par contre ils viendront dispenser leur service en mairie, et former nos agents aux archives. Nous pourrons aussi stocker à la halle aux sucres les documents qu'il n'est pas indispensable de garder en mairie.

M. Le Maire : merci Jérémie. Avis contraire ? abstention ? Tout le monde est pour. Adopté.

02 - TRANSFERT A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE DE LA COMPETENCE EN MATIERE D'ETABLISSEMENTS CULTURELS, SOCIOCULTURELS, SOCIO-EDUCATIFS, SPORTIFS, LORSQU'ILS SONT D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'APPROUVER le transfert à la Communauté Urbaine de Dunkerque de la compétence relative à "la construction ou l'aménagement, entretien, gestion et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socioéducatifs, Sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire » ; d'APPROUVER la reconnaissance du KURSAAL en qualité d'équipement d'intérêt communautaire et d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération.

03 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, de transférer à la Communauté Urbaine de Dunkerque la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » et d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération.

04 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'ELABORATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (PAVE) A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, de transférer à la Communauté Urbaine de Dunkerque la compétence d'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics et d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération.

M. Le Maire : Il y a des questions ? des remarques ? des interventions?

Quelques mots sur la voirie. C'est moi qui ai présenté cette délibération à la CUD, la voirie est déjà mise en application dans toutes les communes. La voirie, c'est à dire, comme vous avez pu le remarquer, que les trottoirs ne sont pas en accessibilité pour les personnes handicapées. Donc, nous avons commencé dans toutes les communes à aménager les trottoirs, la voirie et les endroits difficiles pour les personnes handicapées en accessibilité. Nous avons ajouté les espaces publics. Ça va être un plus, car tout le monde a le droit de circuler correctement, c'est l'égalité des chances.

Merci, je mets aux voix.

Adopté.

05 - Cdg59 - DEMANDE DE DESAFFILIATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'émettre un avis favorable quant à la demande de désaffiliation au Cdg59 de la Communauté Urbaine de Dunkerque, conformément aux dispositions de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, qui stipule que la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Cdg59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande de désaffiliation au 1^{er} janvier 2019.

M. Le Maire : Le président de la Communauté Urbaine de Dunkerque a demandé à se retirer du Centre de gestion CDG59. Donc il nous demande notre avis, c'est pour la gestion. M. Dogny va vous l'expliquer rapidement.

M. Dogny : la désaffiliation de la CUD au niveau du centre de gestion, c'est au niveau de la médecine préventive, car en fait, étant une collectivité territoriale, nous pouvons bénéficier des services du centre de gestion, nous en faisons partie car nous avons moins de 350 agents. En ce qui concerne la médecine préventive, il y a des délais extrêmement longs pour la saisine du comité médical. Cela crée des problèmes au niveau des agents qui doivent attendre très longtemps, c'est une raison de stress et d'angoisse pour les personnes qui souhaitent reprendre le travail qui doivent attendre une visite médicale de reprise et qui ne l'ont pas. Pour Cappelle la Grande, nous avons des gens qui attendent des dossiers d'invalidité pour mise en retraite qui ne sont pas pris en compte car le comité médical n'a pas donné son avis qui nous est obligatoire pour finaliser le dossier. C'est donc un coût financier important pour la ville, car tout le temps que le comité médical ne s'est pas prononcé, nous continuons à payer des gens, ce qui est normal, bien évidemment. Donc la CUD a les mêmes problèmes que nous et a réfléchi à la mise en place d'un service interne à la Communauté Urbaine par l'embauche de médecins, ce qui permettrait aux membres de la Communauté Urbaine de pouvoir bénéficier de ce service car le coût de la cotisation au centre de gestion et le coût à l'acte au centre de gestion sera équivalent à créer un service interne. Il y aura une utilité et une efficacité beaucoup plus importante. Comme nous sommes membre du centre de gestion, la ville de Cappelle doit se prononcer pour ou contre la désaffiliation de la Communauté Urbaine, et en toute vraisemblance, nous emboîterons aussi le pas d'ici la fin d'année par rapport à ça.

M. le maire : Merci M. Dogny

Avis Contraire ? Abstention ? Tout le monde est pour. Adopté

06 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR LA TELEDISTRIBUTION –INTEGRATION DE LA COMMUNE D'ARMBOUTS-CAPPEL

Le Conseil Municipal est informé que par délibération n° 18/03 du 19 janvier 2018 le Comité Syndical du SIVU a accepté l'extension du périmètre du SIVU pour la télédistribution incluant la commune d'Armbouts-Cappel et comprenant ainsi 5 communes : Armbouts-Cappel, Cappelle la Grande, Coudekerque-Branche, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer.

Suivant l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à compter de la notification de la délibération du SIVU au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune doit se prononcer au premier conseil municipal qui suit la démarche du SIVU sur l'admission ou non de la nouvelle commune.

Après avoir entendu ce qui précède le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'accepter l'admission de la commune d'Armbouts-Cappel au sein du SIVU.

M. Le Maire : On peut l'accepter ? en plus, c'est une commune voisine.

Avis contraire ? Abstention ? Tout le monde est pour. Adopté. Merci pour les habitants d'Armbouts-Cappel, ils vont être heureux.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle du conseil municipal au moment du vote, Monsieur Jackie DESOUTTER, doyen d'âge, assure la présidence de la séance.

BILAN DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	Charges à caractère général	2 25 320.3
012	Charges de personnel	4 48 504.9
014	Atténuations de produits	20 578.0
65	Autres charges de gestion courante	85 279.1
66	Charges financières	67 790.7
67	Charges exceptionnelles	1 046.0
042	Opérations d'ordre	56 013.2

	TOTAL	8 249 532.44

RECETTES

013	Atténuations de charges	2 968.03
70	Produits et ventes diverses	311 111.82
73	Impôts et taxes	5 849 164.29
74	dotations et participations	2 275 025.67
75	Autres produits de gestion courante	32 894.87
76	produits financiers	60.79
77	Produits exceptionnels	393 391.03
042	Opérations d'ordre	96 207.97

	TOTAL	8 960 824.47

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
--

R 8 960 824.47

D 8 249 532.44

711 292.03

Soit un excédent pour la section de 711 292.03 euros

BILAN D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

16	Emprunts et dettes assimilées	202 676.24
20	Immobilisations incorporelles	23 715.89
21	Immobilisations corporelles	767 186.32
040	Opérations d'ordre	96 207.97

	TOTAL	1 089 786.42

RECETTES

10	Dotations et fonds divers	691 662.87
16	Emprunts et dettes assimilées	0
27	Autres immobilisations financières	3 888.01
040	Opérations d'ordre	561 013.28
041	Opérations patrimoniales	0.00

	TOTAL	1 256 564.16

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

R	1 256 564.16
D	1 089 786.42

	166 777.74

Soit un excédent pour la section de 166 777.74 €uros

RESULTAT DE CLOTURE 2017

Excédent d'investissement 2017	166 777.74
Excédent de fonctionnement 2017	711 292.03
Excédent d'investissement 2016	215 448.51

	1 093 518.28

Résultat net de clôture pour 2017 : + 1 093 518.28 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce qui précède, ADOPTE le compte administratif 2017, A L'UNANIMITE.

M. Le Maire : des questions? Des interventions ?

M. Gonsse : Sans refaire le débat, je tenais d'abord à m'excuser pour le dernier conseil, car j'étais en déplacement professionnel, donc je n'ai pas pu participer au débat. Toujours est-il que j'ai lu avec attention certains articles de presse et votre réjouissement sur le retour dans le vert des comptes de Cappelle la Grande. Je pense que nous avons un résultat de votre politique. Ma question est simple, elle est surtout portée sur l'avenir et plus particulièrement les deux dernières années qu'il reste du mandat. Vous avez pris dans un premier temps, quand vous êtes arrivés, des décisions sur le rallongement de la dette, ce qui nous a permis de redonner un coup de souffle. Dans un deuxième temps vous avez repris une décision, ce n'est pas forcément le 2^e temps, mais c'est sur la restriction au niveau de certaines gratuités, plusieurs positions pour essayer d'équilibrer les comptes, comme vous l'aviez dit. Vous avez pris une 3^e position sur la vente de certains biens de la commune, encore une fois pour essayer de redonner un coup de souffle. Et donc aujourd'hui, il s'avère que c'est un résultat plutôt positif, puisque ça a été mis en avant. On a eu aussi le passage communauté urbaine, il ne faut pas l'oublier, nous avons eu une subvention de 100.000,00 € pour une fois de plus essayer de reprendre un coup de souffle. Tous ces événements qui ont été décidés, je ne veux pas refaire le débat, et revenir sur tout ce qu'on a pu dire sur ces prises de positions, nous ce qu'on aimerait bien savoir au niveau de l'opposition, c'est comment vous prévoyez les 2 dernières années de ce mandat ? Est-ce que vous prévoyez de retenez de redorer le blason un peu sur des secteurs comme les centre aérés, vous allez dire que je suis toujours sur le même sujet, mais peut-être que vous avez d'autres idées et que vous allez pouvoir avec cette politique qui a remis des clous dans le verre, tenter de redonner du service ou une évolution au niveau des associations, alors pour certaines associations, je ne dis pas forcément pour toutes les associations, car là aussi, on a vu certaines associations disparaître, voire fusionner sur Cappelle dans certaines activités. Donc c'est tout simplement nous donner votre vision, je pense qu'on est pratiquement sur une dernière ligne droite, le temps passe vite, il ne reste plus que 2 ans, comment voyez-vous l'avenir de Cappelle la Grande et là, je vais insister, hormis la rénovation, car c'est vrai que votre politique, elle était aussi beaucoup menée sur la rénovation, qui est bien souvent une obligation. C'est vrai que certains bâtiments reçoivent du public, voire des enfants, des écoles, c'est obligatoire, mais que prévoyez-vous pour redynamiser la ville et essayer de remettre un peu de gaieté, car je peux vous dire que quand on voit qu'on va déboursier 200.000,00 € pour mettre à plat la piscine, il y en a qui malheureusement, aimerait bien la retrouver, revoir cela, mais ça ne sera pas possible, on le voit, ça va être la fin de cet équipement, etc, etc Je ne vais pas rentrer dans tout le détail, mais il faut maintenant trouver des choses positives jusqu'à la fin de ce mandat, si le calcul a été bon jusqu'à maintenant. Je pense que, vous l'avez dit, c'est positif, nous revenons dans le vert. Après il n'y a pas que la rénovation, il y a des Cappellois qui attendent aussi de nouvelles choses, des améliorations en tout genre.

M. le Maire : merci M. Gonsse. Il y a d'autres interventions ?

Bon, je vais te répondre. D'abord quand on a été élus en 2013, la ville était vraiment en difficulté, et c'est la première étape. Tu as mélangé, t'as dit la dette, mais pour nous la 1^{ère} étape a été d'enlever la gratuité. La dette est la 2^e étape.

M. Gonsse : oui, j'ai peut-être inversé.

M. le Maire : ce n'est pas grave. Donc la 1^{ère} étape, on a décidé de supprimer une partie de la gratuité. On n'a pas supprimé la gratuité dans les écoles, ni le BAFA, ni les actions pour les personnes âgées, ni le CCAS. Nous avons maintenu quand même de la gratuité, et nous faisons des efforts dans les charges de fonctionnement. Nous avons bien économisé. Concernant les factures, je tiens à signaler que chaque année au 1^{er} novembre on ne payait plus les factures. Et en 2013, au 1^{er} novembre on ne payait pas les factures, résultat, il fallait les payer en 2014. Et ce qui devait arriver et arrivé, fin 2014 à force de tirer sur la corde, nous étions vraiment en difficulté. C'est là qu'avec mon conseil municipal, vous en avez fait partie, car j'en ai parlé, avec M. Dogny, avec M. le percepteur, avec un directeur financier, et surtout avec Henri Jean, notre sous-préfet que tu connais. Il nous a reçu à la sous-préfecture tout un après-midi, et on a tranché, soit nous étions sous tutelle, soit on nous a dit "est-ce que vous êtes capable, vous M. le Maire de redresser ces finances ?" J'ai dit "si je ne suis pas capable, je démissionne". J'ai certifié que nous allions redresser la ville, nous avions tout en main pour pouvoir le faire. En 2015, ça a été nettement mieux. Et voilà qu'en 2016, il nous arrive la Cour des Comptes. C'est là qu'en 2015 on a étalé la dette, c'est un plus pour nous, nous nous en rendons compte nous-mêmes car en début 2015 nous ne pouvions plus payer les emprunts, donc nous avons étalé la dette grâce à l'aide logistique de la CUD et comme tu le dit nous avons eu 100.000,00 €, enfin une petite tirelire, avec 100.000,00 € on ne peut pas faire grand-chose. Mais nous l'avons pris quand même, comme Jérémy dit, il vaut mieux prendre, ça va équilibrer. En 2016 nous avons la Cour des Comptes. Ça s'est bien passé, même s'ils sont exigeants. La Communauté Urbaine nous avait donné des conseils pour redresser, et la Cour des comptes nous a dit "Il n'y a rien à faire M. le maire, vous devez continuer à baisser les subventions" j'arrive donc à ce que tu as dit. Je le sais très bien, j'ai été président d'associations, je sais très bien que c'est très difficile pour les associations de voir baisser leur subvention. Je les remercie, car beaucoup ont compris, très peu n'ont pas compris. Ils ont fait des efforts, et nous les aidons encore. Nous avons donc continué à baisser les subventions, et là, la Cour des comptes nous a dit être surprise car nous avons du personnel dévoué,

disponible, qui fait vraiment son possible dans la ville, mais il nous manque des cadres. Le seul cadre qu'on avait, c'était M. Dogny, cadre A et Laurence, ma secrétaire, cadre B, sinon nous n'avions pas de cadre. Ils nous ont donc demandé de recruter des cadres, c'est ce qu'on a fait, c'est un plus, car ils nous ont apporté une aide considérable. Nous avons pu réorganiser les services. La Cour des comptes nous a demandé de vendre du patrimoine. Quand tu dis pour la clôture 2017, nous n'avons pas encore de vente de patrimoine, nous avons simplement la vente du terrain de l'ovalie 1. Il figure dedans, là le terrain nous l'avons, mais tous les bâtiments n'y sont pas, pour la bonne raison que nous ne les avons encore pas vendus. Tu verras tout à l'heure le budget 2018, ça va être un régal. Pourquoi ils nous ont demandé de vendre du patrimoine ? Je suis d'accord avec toi, mais c'était des bâtiments, je pense au centre équestre et à la ferme communale qui ont fait couler beaucoup d'encre, et à d'autres, comme la ferme louée à Jérémy. Nous avons dû vendre car la ferme communale, le centre équestre donnaient zéro recettes par rapport aux dépenses. Tous les bâtiments étaient ainsi, et tu le sais toi-même, Roger, mon prédécesseur était un visionnaire, un bâtisseur, il a bâti, bâti, il a tellement bâti, qu'il n'a pas eu le temps d'entretenir derrière. C'est normal, je faisais partie du conseil, donc je peux le dire, je le sais. Il faut quand même prévoir, on voit maintenant l'école Jean Jaurès, on en a pour 1.5 millions d'euros, et si ça tombe il va y avoir un avenant de peut-être de 200 à 300.000,00 €, ça fait 1.800.000,00 €, mais ça va se faire, car nous aurons un fonds de concours de la communauté Urbaine, nous aurons une subvention de l'Etat, donc nous allons le faire. La commune mettra à peu près 800.000,00 €. Il faut donc de l'argent. Avec la vente des bâtiments, c'est vrai que c'est une perte pour la commune. Mais je vois une ville comme Tétéghem que maintenant je rencontre assez souvent, ils n'ont pas de patrimoine comme nous, donc ils n'ont pas d'entretien, ils n'ont pratiquement pas d'activités dans leur ville, il le sait M. Dhersin, ils vont peut-être en avoir, maintenant, ça va peut-être changer. Je crois qu'on a bien fait de faire cela, je remercie sincèrement tout le conseil, pas simplement mon groupe, même l'opposition, vous avez participé indirectement, et je dis qu'on a bien fait et je suis heureux, je l'ai dit la fois passée. Et attendez, vous n'avez pas encore vu le budget primitif de 2018. Là Carême va être impressionné, car vous savez au sujet de ces villes riches, si vous lisez les journaux, c'était marqué en grand, lors du conseil municipal de Grande-Synthe, "je ne donnerai pas aux villes, on conserve pour nous" bien sûr tu le sais, tu assistes aux réunions communautaires, 40 millions d'euros de DLC, alors que nous ville de presque 8000 habitants nous avons 1.5 millions d'euros. Qu'est-ce qu'on peut faire avec ça ? Rien. Donc nous nous battons encore, mon prédécesseur s'était battu. Si eux ils l'ont, ils ne veulent pas donner, car s'ils donnent, eux vont être en difficulté, car ils ont embauché. Nous nous avons 115 employés municipaux, eux en ont presque 1200. Comment voulez-vous s'ils ne touchent pas cet argent, ils ne pourront pas les payer. Tu vas voir le PPI tout à l'heure, nous avons 2 ans pour rétablir la situation dans la commune, et là je suis d'accord avec toi. Mais tu verras démarrer les travaux, et les gens ne vont pas être contents car toutes les rues vont être bloquées. Nous allons commencer Jean Jaurès et le centre-ville jusqu'ici au Palais ainsi que le centre-ville. Nous allons abattre l'ancienne école Pasteur, donc ça sera un plus. Moi je dis que nous pouvons tous être fiers, pas le maire simplement, même les conseillers départementaux, Isabelle a fait son travail au conseil départemental, Benoit Vandewalle aussi, et d'autres, Christian Hutin qui nous a aidé. Je dis qu'on a bien fait de tenir et je vous dis, je l'ai dit la fois passée, et je le redis maintenant, ceux qui ont démissionné, je dis qu'ils ont eu tort, ils n'ont pas compris. Maintenant ils vont peut-être dire : on a démissionné car nous voulions la gratuité comme tu dis, mais si on peut le faire, on le fera, d'ici un an, ça sera peut-être possible, je te dirais on a augmenté les subventions des associations. Mais je regardais dans le journal dernièrement, et je vais conclure par-là, à Bergues, les associations ont 187.000,00 € de subvention. Nous, la Cour des comptes nous demande d'être entre 350.000,00 et 400.000,00 € et quand je fais le total des subventions nous sommes passés au-dessus des 500.000,00 € et nous n'avons pas encore donné la subvention à l'US Cappelle et au FC Cappelle. Nous faisons quand même des efforts, et je sais qu'on peut compter sur vous, comme l'opposition, comme vous tous, et je vous en remercie.

M. Gonsse : je n'ai pas une liste à Prévert, ni une liste pleine d'idées comme j'ai dit tout à l'heure, redynamiser la convivialité dans cette ville. J'entends bien que vous allez continuer à faire des équipements et des voiries, etc. Moi je voudrais replacer un peu l'humain au cœur de tout ça. Vous avez d'ailleurs dit des choses intéressantes, c'est vrai, vous avez un personnel exceptionnel et des gens du monde associatif qui ont compris, puisque effectivement, il a fallu baisser. Nous toute cette période, toutes ces 4 années, ça a été très dur pour nous, on arrive à la 5^e année, et nous n'avons pas toujours été d'accord. Moi ce que j'aimerais bien, puisque j'ai pris le temps de regarder le budget primitif 2018, vous employez le mot "régaler", effectivement, c'est une somme qui va continuer à augmenter si il y a cette rigueur. Quand je dis que je voudrais remettre l'humain autour de cela, nous les premières revendications, si je peux me permettre, c'est déjà au travers des associations, essayer, et vous venez de le dire, redonner un peu plus de moyens, nous avons du personnel exceptionnel, vous l'avez dit, quand une association par exemple, organise une manifestation quelconque, c'est d'essayer d'utiliser un peu plus de personnel, car là aussi vous avez dû faire des économies, et c'est malheureusement les salariés qui eux aussi en pâtissent, car on le sait, l'avant il y avait beaucoup plus d'animations, beaucoup plus de banquets, ou de réception, etc, où le personnel était mis à disposition. C'était vrai que sous Roger Gouvard, il était très fier de dire, je suis à 120 associations, il y en avait énormément, et donc il y avait tout ce personnel qui travaillait et qui percevait forcément des heures supplémentaires, qui venait le dimanche, etc, ça « mettait du beurre dans les épinards ». Donc quand je vois ces chiffres, et sans faire n'importe quoi, car ce n'est pas non plus des millions, ça sera peut-être l'année prochaine des millions, mais c'est de redistribuer ni plus ni moins, une convivialité auprès des associations qui restent en place aujourd'hui, car malheureusement il y en a qui ont disparu, et peut-être que demain il y en aura d'autres, on n'en sait rien, mais en tout cas de maintenir ce tissu associatif, car

je pense que c'est la vie de la commune, l'action, l'activité et la convivialité de la commune, et redéployer un peu de moyens auprès de ces associations que vous avez déjà dû "sanctionner" par des baisses de subvention (le mot est peut-être fort), mais au moins de laisser des moyens au travers du personnel, je pense que là on va rebondir sur le personnel et leur redonner un peu de pouvoir d'achat, mais aussi,, on va pouvoir donner des moyens supplémentaires aux associations qui en ont besoin. Tenir une association, vous le savez M; le maire, c'est tenir des bénévoles et c'est essayer de tenir une association viable au service des Cappellois.

M. le maire : merci. Encore 2 mots, on va conclure après. Le personnel n'est pas malheureux chez nous.

M. Gonsse : je ne dis pas qu'ils sont malheureux, mais on les emploie beaucoup moins, on le voit dans le palais des arts, il y a beaucoup moins d'activités.

M. le maire : je vais te répondre, hier au thé dansant il y avait 350 personnes, il y avait 6 membres du personnel. Au théâtre il y avait 550 personnes ; Je peux prendre les manifestations une par une, nous avons quand même à Cappelle la Grande de la convivialité, il y a de la chaleur, et je fréquente pas mal d'associations et il y a toujours autant de chaleur et de convivialité. Peut-être dans un club, mais moi, je dis qu'il y a de la convivialité et de la chaleur.

Je te remercie de ton intervention. Il y a d'autres interventions ?

Avis contraire ? Abstention ? Tout le monde est pour ? Adopté

Merci beaucoup.

08 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement, à savoir 711.292.03 €uros.

09 -COMPTE DE GESTION 2017 DE MONSIEUR LE PERCEPTEUR

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'approuver le compte de gestion de Monsieur le Percepteur, qui n'appelle ni observation, ni réserve, puisque identique au compte administratif de la commune.

10 - OBJET : IMPOTS LOCAUX – VOTE DES TAUX 2018

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, de voter le maintien des taux d'imposition pour 2018, à savoir :

→ Taxe d'habitation	34,82
→ Taxe foncière bâti	27,40
→ Taxe foncière non bâti ...	62,97

M. Le Maire : Vous vous rendez compte ces taux ! si on peut, là, dans les années futures, je les baisserai. Remarquez bien que la taxe d'habitation, notre président va peut-être la baisser lui-même. Il va peut-être changer d'avis, car il paye une sacré taxe d'habitation au Touquet.

11 – BUDGET PRIMITIF 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES :

013 Atténuation de charges	3 000.00 €
70 Produits des services du domaine et ventes	
73 Impôts et taxes	5 984 808.00 €
74 Dotations et Participations	2 185 000.00 €
75 Autres produits de gestion courante	34 540.00 €

76 Produits financiers	100.00 €
77 Produits exceptionnels	20 000.00 €
042 Travaux en régie	<u>120 000.00 €</u>
TOTAL	8 674 448.00 €

DEPENSES :

011 Charges à caractère général	2 230 787.00 €
012 Charges de personnel	4 686 554.00 €
042 Opérations d'ordre de transfert	182 675.00 €
65 Autres charges de gestion courante	150 000.00 €
6574 Sub associations	423 828.00 €
657362 Sub CCAS	280 000.00 €
66 Charges financières	64 758.00 €
67 Charges exceptionnelles	<u>1 200.00 €</u>
TOTAL	8 019 802.00 €

Bilan de la section de fonctionnement :

RECETTES	8 674 448.00 €
DEPENSES	<u>8 019 802.00 €</u>
EXCEDENT	654 646.00 €

Ce qui permet un virement de 654 646.00 € à la section d'investissement (021)

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

10222 Dotation du fond de compensation de la TVA	7 3000.00 €
274 Remboursement des prêts employeurs	4 000.00 €
040 Provisions pour amortissements	18 2675,00 €
1068 Excédent de fonctionnement 2017	711 292,03 €
021 Virement de la section de fonctionnement	6 546 46,00 €
024 Cessions d'immobilisations	1 204 000.00 €
13 Subventions perçues liées au PPI	840 000.00 €
001 Solde d'investissement 2016	<u>215 448.51 €</u>
TOTAL	3 885 061.54 €

DEPENSES OBLIGATOIRES :

1641 Remboursement en K des emprunts	211 119,46 €
Reports de crédits 2017	160 919,32 €
040 Travaux en régie	120 000,00 €
165 Dépôts et cautionnement	<u>1 022,76 €</u>
TOTAL	493 061.54 €

Les crédits dégagés pour 2018 sont donc de :

Recettes d'investissement	3 885 061.54 €
- Dépenses d'inves. Obligatoires	<u>493 061.54 €</u>
	3 392.000.00 €

Pour 2018 la section dépenses d'investissement du budget peut être complétée de la façon suivante :

21534/814	Tx réseau électrique	142 000.00 €
21311/020	Tx à la mairie	50 000.00 €
21312/212	Tx dans les écoles	500 000,00 €
21318/411	Tx dans les complexes sportifs	500 000,00 €
21318/314	Tx au palais des arts	350 000,00 €
2051/020	Achat de logiciels	30 000.00 €
2184/020	Mobilier	300 000.00 €
2183/020	Achat de matériel informatique	50 000,00 €
2128/411	Aménagement abords Denvers	100 000,00 €
2135/411	Tx d'accessibilité des bâtiments	200 000.00 €
2188/020	Achat de matériel	150 000.00 €
2182/020	Achat de véhicules	100 000.00 €
21318/413	Démolition de la piscine	200 000.00 €
2313/212	Réhabilitation de l'école Jaurès	700 000.00 €
21318/324	Réhabilitation du beffroi	<u>20 000.00 €</u>
TOTAL		3 392 000.00 €

BILAN GENERAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

RECETTES ASSUREES	3 230 415.54 €
+ VIREMENT SECTION FONCT.	<u>654 646 00 €</u>
TOTAL RECETTES	3 885 061.54 €

DEPENSES

DEPENSES OBLIGATOIRES	493 061.54 €
+ DEPENSES NOUVELLES	<u>3 392 000.00 €</u>
TOTAL DEPENSES	3 885 061.54 €

La section d'investissement est donc équilibrée.

BILAN GENERAL

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 674 448.00 €
RECETTE D'INVESTISSEMENT	<u>3 885 061.54 €</u>
RECETTES TOTALES	12 559 509.54 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 674 448.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	<u>3 885 061.54 €</u>
DEPENSES TOTALES	12 559 509.54 €

LE BUDGET EST DONC EQUILIBRE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce qui précède, **ADOpte** le budget primitif 2018 tel que présenté ci-dessus.

M. Le Maire : On peut remarquer tout de suite, si vous comparez les recettes 2018 avec le budget 2017, il y a 285.000,00 € de dotation de l'Etat en moins. Mais si nos recettes baissent, nos dépenses, vous allez le voir, baissent également. Ce sont des prévisions bien sûr.

M. Le Maire : Je vais dire un mot. Dans les recettes d'investissement, dans la ligne 024 cession d'immobilisation, 1.204.000,00 €, là, Franck, ce sont les ventes, et dans les dépenses, travaux en régie, 120.000,00 €. Exécutés par les employés municipaux, donc on a gagné de l'argent.

M. le maire : Une petite remarque, je reviens vers toi Franck. Tu vois, travaux dans les écoles, travaux au complexe sportif, travaux au palais des arts. Tu vois, je préfère faire payer 0,50 € les enfants pour les centres aérés, et réaliser, comme on le fait maintenant, 200.000,00 € de travaux à l'école Curie. J'ai préféré aussi faire des travaux dans la salle Cooren, on va refaire toute cette salle. Je préfère aussi faire des travaux dans la salle Denver, et les enfants payent 0,50 €. Remarque bien, si on pouvait les faire payer 0,25 €, mais malgré tout, on fait attention à la jeunesse. Nous pensons à eux, peut-être pas pour les centres aérés, mais nous pensons à eux pour les écoles. Le palais des arts aussi, nous avons mis une certaine somme dessus, il y en a pour 2.000.000,00 € de travaux. C'est pour ça que j'aurais voulu tant le faire prendre par M. Vergriete. Nous sommes

allés le voir avec Jérémy, il a pris le kursaal, il a pris le stade tribut, mais il ne veut pas prendre notre palais des arts, car je crois qu'il n'avait pas le droit de le faire. Je suppose.

Malgré tout, vous voyez, ça va, je vais redonner le chiffre, parce que ça me tient à cœur, il y a 3.392.000,00 € d'investissement, je crois que c'est beau.

Tu veux dire quelque chose Franck, tu peux dire que c'est beau.

M. Gonsse : On va observer comment vous redéployez tout ça pour les Cappellois. M. Le maire : Il y a d'autres interventions ? Merci. Avis contraire ? Abstention ? Tout le monde est pour ? Adopté.

12 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CAPPELLOISES

Après étude par le Comité de Pilotage des dossiers présentés par les différentes associations cappelloises et accord de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'accorder les subventions suivantes pour 2018 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ALPC Cappelle la Grande	60 000€
Echiquier Cappellois	33 000€
BASKET CAPPELLOIS	48 000€
Tennis de table Cappellois	50 000€
Club Gym Danse Yoga	18 000€
HARMONIE BATTERIE MUNICIPALE	55 000€
APE CRAYHOF	200€
APE JEAN JAURES	200€
APE PASTEUR	200€
ABC CAPPELLE	10 000€
CTFC	1 500€
club cappellois de cyclotourisme	3 500€
DK PULSE	1 800€
J CAP	3 500€
jeunesse cappelloise athlétisme	3 500€
LA BOULE CAPPELLOISE	3 500€
MOTO CLUB CAPPELLOIS	1 800€
MOTO CLUB KIROUL	300€
PLONGEE CAPPELLOISE	4 000€
TENNIS CLUB	7 000€
SAINT SEBASTIEN LA CAPPELLOISE	500€
ACPG CATM TOE VEUVES	1 500€
ASSOCIATION DES FAMILLES	2 000€
FNACA	0 €
LES AMIS DE ST FRANCOIS D'ASSISE	0 €
NOTRE DAME DE LA PAIX	300€
RENCONTRES ACTIVES	1 000€
UNRPA	7 200€
A2RS	4 000€
LES AMIS DU CARILLON	900€
CHORALE CAPPELLA	2 000€
LES FINES PLUMES	200€
L'OISEAU CLUB CAPPELLOIS	1 500€
TOTAL GENERAL	326 100€

M. CAIGNIEZ : Vous avez remarqué, comme M. le maire l'a dit qu'il n'y a pas de subvention pour le football, mais on y reviendra après. Nous avons répondu aux associations qui ont déposé leur dossier. Celles qui n'ont pas rendu leur dossier ont eu Zéro.

M. Le Maire : Je tiens à remercier le comité de pilotage qui a été mis en place pour étudier ces dossiers de subvention. Ils ont travaillé 3 après-midis complets et il y a également une réunion avec la commission des finances, ainsi qu'une autre réunion entre nous. Donc, ça a été bien évalué, bien regardé. Moi, je laisse voter comme les gens ont envie de le faire, je n'influence pas les gens, ils font ce qui veulent. Ils peuvent venir ici, je ne suis pas toujours d'accord, mais s'ils sont à l'unanimité, il n'y a aucun problème. Je ne peux que dire qu'ils ont raison. Point.

Est-ce qu'il y a des questions ?

On va mettre aux voix.

Avis contraire ? Abstention ? Tout le monde est pour ? Adopté.

12bis – US CAPPELLE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET MISE A DISPOSITION DE LOCAUX - DECISION

Depuis 1966, l'US Cappelle fait partie intégrante du patrimoine sportif Cappellois. Depuis sa création, le club bénéficie d'installations de qualité et d'une subvention significative, parmi l'une des plus importantes, preuve de l'intérêt que porte la municipalité au club et à ce sport populaire par excellence.

L'intérêt que la commune porte au sport de masse et à l'initiation de la pratique du football pour tous dans la commune, l'amène à porter une attention toute particulière sur les activités de ce club, qui a certes connu beaucoup de succès par le passé, mais qui depuis une dizaine d'années a un fonctionnement qui n'est plus à la hauteur du soutien consenti par la municipalité.

En effet, la Municipalité est interpellée à plus d'un titre concernant :

- la baisse importante et constante chaque année du nombre de licenciés (115 à ce jour – effectif divisé par 2 en quelques années)
- baisse du nombre d'équipes au sein de l'association
- aucun résultat sportif significatif
- pas de projet de formation pour les jeunes afin d'assurer le renouvellement des éducateurs qualifiés au sein du club.

D'autre part, la ville est le principal financeur, et à ce titre, il est légitime et surtout prévu par la loi que celle-ci puisse nous rendre compte annuellement de l'utilisation des fonds que la ville confie aux associations pour la réalisation de leurs activités conformément à l'objet social défini par leurs statuts.

Les collectivités dont la nôtre font l'objet de restrictions importantes de la part de l'Etat et il est du devoir du maire en tant que premier magistrat, de s'assurer de la bonne gestion municipale ainsi que de l'utilisation des deniers octroyés aux associations.

Depuis le 11 juillet 2013, date du 1^{er} courrier transmis par la commune interrogeant le club sur sa gestion, de nombreuses difficultés dont la direction de l'US CAPPELLE porte l'entière responsabilité sont survenues :

- non-respect des statuts du club
- manque de clarté sur l'utilisation des deniers publics dans le cadre du fonctionnement du club
- des courriers recommandés demandant des éclaircissements sur les comptes non retirés à la poste
- des courriers restant sans réponse
- plusieurs altercations avec les services municipaux
- comportement agressif et irrespectueux envers M. le Maire et la Municipalité constaté à plusieurs reprises
- Des plaintes verbales faites en mairie par des adhérents n'osant pas les écrire par peur de représailles
- Des relations tendues avec le district qui a sanctionné le président du club.

Au vu de cette situation, un projet de fusion entre le FC CAPPELLE et l'US CAPPELLE pour la création d'un seul club au sein de la commune est apparue être une bonne solution pour créer une nouvelle dynamique en matière de football dans la commune. Celle-ci a été proposée aux deux clubs lors d'une réunion organisée en mairie le 16 Janvier 2018. Les deux clubs devant réunir leur assemblée générale pour formuler une réponse à cette proposition.

Le FC CAPPELLE a convoqué son assemblée générale le 2 mars 2018. Elle s'est prononcée en faveur de la fusion des deux clubs. Le Procès-verbal de cette réunion a été transmis en mairie.

En ce qui concerne l'US CAPPELLE, sans réponse du club, la mairie a effectué une relance par courrier le 15 mars 2018. Une réponse favorable, par simple courrier a été adressée par le club en date du 20 mars. Aucun procès-verbal de l'assemblée générale n'a été transmis car celle-ci n'a pas été convoquée dans la forme prévue par les statuts.

Cette réponse certes favorable de l'US CAPPELLE est conditionnée à l'organisation d'une nouvelle réunion de concertation entre les deux clubs et la mairie. Sachant qu'une décision impérative devait être prise avant le 31 mars pour pouvoir inscrire la nouvelle structure associative créée dans les différents championnats, nous sommes forcés de constater que cette proposition de fusion n'a pu aboutir en raison de la réponse tardive de l'US CAPPELLE.

La ville déplore et regrette fortement que cette fusion n'a pu se concrétiser. Elle se retrouve aujourd'hui dans l'obligation de prendre des décisions importantes quant à l'avenir de sa relation avec l'US CAPPELLE. Un club qui n'est plus une réelle association mais un sujet de polémique récurrent au sein de la commune mais aussi au-delà de nos frontières dans le milieu du football. Au regard de ce contexte, c'est l'image de notre commune qui en pâtit et cela ne peut plus durer. La communication avec l'équipe dirigeante qui fait preuve d'un entêtement et d'un jusque boutisme notamment par l'intermédiaire de son président n'est plus possible. Les derniers rendez-vous ou tentatives de discussion ont tous débouché sur des éclats de voix et des comportements très agressifs qui ne sont plus acceptables. La situation dure depuis trop longtemps. Elle est désormais sans issue.

Par voie de conséquence et non sans regret, le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, ne plus verser d'aide financière à l'US CAPPELLE et de mettre fin à la mise à disposition des locaux communaux dont bénéficie l'US CAPPELLE à compter du 30 juin 2018.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des interventions ? ou des questions ?

M. Gonsse : Nous ne sommes pas étonnés du résultat final mais nous souhaitons, quand même, rappeler qu'historiquement sous Mme Deneckère, nous avons déjà fait ce type de manœuvre, comme les convoquer, leur demander les résultats, les comptes, bref tout ce que vous avez fait dans la foulée, donc moi j'ai envie de dire : Enfin la clarté sur cette situation catastrophique, car c'est quand même plein de jeunes et moins jeunes cappellois, même s'il y a la solution du club FC Cappelle. Comme vous l'avez dit il y a eu jusqu'à 300 adhérents et des tournois internationaux, c'était une référence pour Cappelle la Grande à travers tout cela, sous Roger Gouvard à l'époque qui aidait ce club. Malheureusement, force est de constater que nous avons eu raison en 2013 de demander cela. D'ailleurs à l'époque nous n'étions pas dans l'opposition, je le rappelle. M. le maire, vous étiez avec Mme Deneckère à nos côtés pour justement observer ces agressivités et tout ce qui vient d'être dit, car ça n'a pas changé depuis tout ce temps.

Nous ce qu'on préconise, donc malheureusement il y a les dates limites avec l'histoire des ligues et les inscriptions en ligne au district maritime nord, donc ça c'est compliqué, mais je pense qu'il faut rapidement, avec le FC Cappelle, c'est l'opportunité, redéployer une association avec des cappellois qui vont être volontaires, car pour le football, il y a beaucoup de preneurs que ça soit du côté du bureau, de la gestion, des entraînements, ça reste un sport populaire. Nous nous préconisons, même si nous ne sommes pas inscrits à redémarrer un club qui soit prêt pour la saison future en travaillant avec le FC sur peut-être des rencontres amicales, ça peut se faire, on n'est pas toujours obligés d'être dans la compétition, mais on peut aussi développer une école, car l'école passait par ce club, on peut déployer, en lien avec tous les autres présidents, moi je serais le premier à répondre positivement, car pour ma part au sein du syndicat des dockers, nous avons des équipes de jeunes. Donc si vous le voulez bien, nous sommes prêts à faire ça pour surtout redonner la possibilité de faire du football à Cappelle la Grande.

M. le Maire : Merci M. Gonsse, merci Franck. Il y a d'autres interventions ? Aucune.

Je vais dire quelques mots rapidement. Nous avons mis en place un comité de pilotage. Nous avons pensé en 2017 faire une fusion entre le FC Cappelle et l'US Cappelle, j'ai donc créé un comité de pilotage de 4 membres qui ont fait un bon travail. Nous avons essayé de fusionner ces 2 associations. J'ai d'abord reçu personnellement chaque association. J'ai reçu M. Ligocki dans mon bureau, je le connais pourtant, mais on ne peut pas discuter. Il n'y a rien à faire, c'est incroyable, je suis resté calme, mais il est parti comme une furie de mon bureau. Le comité de pilotage s'est rendu le 16 janvier voir M. Ligocki au

club, il y avait M. Gokel, M. Caigniez, M. Hannebique et M. Derycke. Ils ont été reçus comme des chiens, et pourtant on lui avait proposé quelque chose. Il devait quitter la salle des sports, comme le cyclotourisme a quitté les 2 salles, il n'a rien dit, il est parti. Et lui il devait quitter la salle des sports, il ne voulait pas, pourtant, moi dans mon bureau je lui ai proposé de mettre en attendant un préfabriqué et agrandir la salle, mais il n'a rien voulu savoir. Il a donc dû évacuer la salle des sports qui se trouve derrière et c'est là qu'il y a eu le premier incident, car M. Hannebique est allé avec M. Vlamynck et M. Verecque constater qu'ils débarrassaient bien la salle, ils le faisaient tellement bien qu'il débarrassaient même les radiateurs, les tuyaux de chauffage, etc. J'ai bien entendu déposé une plainte qui était recevable car on aurait dû faire venir la police. Jacques a oublié de le faire parce qu'il s'est rendu sur place, et il y a eu une altercation entre Jacques Hannebique et M. Ligocki. Une plainte a été déposée par tous les deux. L'affaire vient de passer au tribunal, et ils sont de nouveau dos à dos, il arrive toujours à s'en sortir. Je l'ai encore reçu, on l'a reçu, on a essayé de trouver des solutions, on lui a demandé, et il était d'accord pour la fusion, mais il fallait qu'il fasse une assemblée générale avec la présence de l'adjoint aux sports, du maire, ou d'un élu. Le FC Cappelle a fait son assemblée générale, j'étais d'ailleurs présent avec M. Caigniez et M. Gokel, ils l'ont fait dans les normes, tout s'est bien passé. Et eux, ils l'ont fait entre eux, mais comme d'habitude, il n'y a pas de joueurs, ce n'est donc pas une assemblée générale. Il a tout retardé, il n'allait pas chercher les courriers, on a envoyé des lettres recommandées, il ne les recevait pas, encore cet après-midi, pendant 3h avec Bernard et Jérémy, on a discuté, parce que pour moi, comme pour vous, comme pour les habitants de Cappelle, ce n'est pas évident, car ce M. Ligocki a quand même passé 45 ans à l'US Cappelle, au club de foot. Peut-être maintenant, il ne se comporte pas tellement bien, mais il a eu des résultats, il a eu quand même une présence dans le club. Il aurait dû passer la main avant, chose qu'il n'a pas faite. Si Bernard a lu cette décision, c'est qu'on en a assez. Nous avons passé des heures de discussion ensemble, à force on va finir par se disputer, donc on stoppe là les dégâts.

Nous allons voir si on peut une fusion et créer un nouveau club. Ce sera possible, maintenant on attend, car ça va bouger, en bien ou en mal. De toute façon je ne suis plus à ça prêt, j'en suis à des œufs sur ma façade tous les 15 jours, ce n'est pas grave, ils peuvent continuer, je les reçois de bon cœur, encore hier soir, on s'est demandé quoi. Ils peuvent y aller, mais si j'en chope un, vous pouvez me faire confiance, ce n'est pas un œuf de poule qu'il va recevoir, mais c'est un œuf d'autruche.

Je ne sais pas encore si je fais un mandat, mais celui-là, je peux vous dire que ça aura été un mandat difficile. Jérémy peut le dire, tous les jours il y a des problèmes. Je prends la route du Pape veld, il faut la redresser, ça roule trop vite, il faut mettre des dos d'âne, des ralentisseurs. Mais chacun dit "pas devant chez moi", comme pour la rue de l'Eglise, on dit "pas devant chez moi". Mettez-le à côté, là-bas au-dessus, mettez devant Paulette. Paulette ne dit rien, et elle aura un ralentisseur devant chez elle. C'est là qu'est le problème, ils veulent tout. On met des bacs pour le ramassage du verre, c'est devant chez moi qu'il fallait le mettre. On fait un sens unique, ce n'est pas comme ça qu'il fallait le faire, c'est dans l'autre sens. Maintenant, je me fais une raison à tout ça.

Je crois que la décision que nous venons de prendre n'est pas facile. N'oublions pas qu'à l'US Cappelle il y a quand même 115 licenciés. Il y a des adultes, mais il y a des jeunes, il faut penser à eux, il faut qu'ils finissent la saison. A côté de ça, il y a pas mal de jeunes qui se trouvent à l'extérieur, je le sais, à Coudekerque, à Bergues, à Malo, à Armabouts-Cappel. Il faut essayer de penser aux jeunes cappellois, essayer de restructurer ça avec des gens de l'US Cappelle, pourquoi pas, des gens du FC Cappelle, pourquoi pas, et des gens des dockers, pourquoi pas. Pour faire un club riche en convivialité, en chaleur.

M. Gonsse : fusionner, pourquoi pas ? et redémarrer à zéro avec des grosses subventions.

M. le maire : Ceux qui connaissent Ligocki, ne le connaissent pas maintenant, je trouve qu'il n'y a vraiment pas moyen de discuter, on ne peut pas placer un mot. Il faut rester calme, et je félicite Bernard car il sait rester calme. Ligocki, je le connais depuis longtemps, car il jouait à l'USD, c'est une personnalité du football quand même, une personnalité à l'USD et une personnalité à Cappelle. Mais il faut savoir raccrocher dans la vie, j'y pense.

Il y a d'autres interventions ?

On va mettre aux voix.

Avis contraire ? Abstention ? Tout le monde est pour. Merci. Adopté.

13 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Après étude par le Comité de Pilotage des dossiers présentés par les différentes associations cappelloises et accord de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE d'attribuer les subventions suivantes pour 2018 :

ASSOCIATIONS	ADRESSES	MONTANT
ASSOCIATION LOUISE MICHEL	720 RUE DE CASSEL 59640 DUNKERQUE	30,00 €
DELEGUE DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE SECTEUR BERGUES	13 RUE DU KROEMENHOUCK 59180 CAPPELLE LA GRANDE	40,00 €
CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	9 rue Léon Trulin 59001 LILLE CEDEX	100,00 €
ARDEVA	19 rue du jeu de paume 59942 Dunkerque	500,00 €
INITIATIVE FLANDRE	66 Rue des chantiers de France 59140 dunkerque	6 000,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS MALENTENDANTS DE LA REGION DUNKERQUOISE	15 ruelle des escargots 59254 GHYVELDE	30,00 €
INSTITUT POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER DE LILLE	Place de Verdun 59000 LILLE	100,00 €
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	2 Rue Farman - technoclub C - 31700 BLAGNAC	30,00 €
USEP BERGUES	7. Rue Nationale – 59140 DUNKERQUE	100,00 €

M. le Maire : Vous pouvez remarquer qu'il y en a moins, mais on n'a pas reçu les demandes. adopté

14 - INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES - MONTANT 2018 -

Conformément à la circulaire préfectorale DRCT/1-N° 17-10 du 19 avril 2017, le conseil municipal décide, A L'UNANIMITE, d'accorder à l'Abbé BOURGUOIN L'indemnité de gardiennage des deux églises communales qui est fixée à 479,86 € par église et par an, soit un total de 959,72 € (taux maximum légal), pour les deux églises St Joseph et St François.

15 -CLASSE VERTE – ECOLE JOLIOT CURIE – CM2 – MISE A DISPOSITION D’ANIMATEURS DIPLOMES

Le Conseil Municipal décide, A L’UNANIMITE, d’accepter de mettre à disposition des animateurs diplômés du service Périscolaire et d’Accueil de Loisirs afin d’encadrer la classe verte CM2 organisée par l’école Joliot-Curie, les 25,26 et 27 juin 2018 à Maisnil les Ruitz.

Ils seront rémunérés en heures supplémentaires et avec congés payés. Cela représente un coût pour la ville d’environ 1200€ pour l’ensemble des animateurs. Cette prise en charge par la ville permettra de diminuer le coût supporté par les parents.

M. Le Maire : Merci Mme Weizmann. Classe verte, ça veut dire classe écologique, c’est ça ?

Mme Weizmann : non une classe verte c’est une classe à la découverte de la forêt, de la nature.

M. le maire : Est-ce qu’il y a des interventions ? non

C’est un plus pour l’école. On avait hésité un petit peu, car si on l’accorde pour une école, les autres écoles peuvent éventuellement le demander aussi. Mais si ça arrive, on fera un roulement. Avis contraire ? Abstention ? Adopté.

16 -REORGANISATION DU SERVICE PERISCOLAIRE POUR LA RENTREE 2018/2019– MODIFICATION DES HORAIRES D’OUVERTURE DE LA STRUCTURE ET FIXATION DES TARIFS 2018/2019:

Madame l’Adjointe rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 13 février 2018 (délibération N° 2018/02/03) il a décidé d’entériner la répartition des heures d’enseignements hebdomadaire sur huit demi-journées réparties sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi), tout en respectant le temps d’enseignement obligatoire de 24 H./semaine pour la rentrée 2018-2019.

Cette nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2018/2019 impliquant un changement des horaires d’ouverture des accueils et des tarifs et suivant l’avis de la Commission des Finances le Conseil Municipal décide, A L’UNANIMITE, d’approuver :

1° HORAIRES D’OUVERTURE :

LUNDI	7h30 – 8h45	16h30 – 18h15
MARDI	7h30 – 8h45	16h30 – 18h15
MERCREDI		
JEUDI	7h30 – 8h45	16h30 – 18h15
VENDREDI	7h30 – 8h45	16h30 – 18h15

2° TARIFS PROPOSES :

QUOTIENT FAMILIAL	DUREE		
	7H30/8H45	16H30/17H30	16H30/18H15
0 à 400 €	1.40 €	1.15 €	2.00 €
401 à 600 €	1.50 €	1.25 €	2.20 €
601 à 800 €	1.60 €	1.35 €	2.40 €
801 à 1000 € et +	1.70 €	1.45 €	2.60 €
EXTERIEURS	2.10 €	2.00 €	3.50 €

M. le Maire : Merci Mme Weizmann, ce sont des tarifs programmés par la CAF.

Des questions ? Des observations ? Avis contraire ? Abstention ? Tout le monde est pour. Adopté, merci

17 - ACCUEILS DE LOISIRS PETITES VACANCES SCOLAIRES 2018 – MODIFICATION DU POINT N° 3 DE LA DELIBERATION N° 2017/07/12 du 21/11/2017

Par délibération n° 2017/07/12 du 21/11/2017 le Conseil Municipal avait entériné l'organisation des accueils de loisirs pendant les petites vacances et les modalités de recrutement des directeurs et des animateurs.

Or, le décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 ayant apporté un report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers, les mesures statutaires prévues à compter du 1^{er} janvier 2018, modifiant notamment les grilles indiciaires de rémunération des fonctionnaires, ont été reportées de douze mois après les dates mentionnées au sein des textes réglementaires publiés avant l'entrée en vigueur du décret.

Après avoir entendu ce qui précède, le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'approuver les décisions suivantes :

1° organisation des accueils de loisirs pendant les petites vacances 2018 permettant l'accueil des enfants âgés de 4 à 11 ans au moment de l'inscription.

2° recrutement de :

- Directeurs recrutés comme Animateur Principal de 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon.
- Animateurs diplômés BAFA : recrutés comme Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon.
- Animateurs non diplômés BAFA : recrutés comme Adjoint Territorial d'Animation – 1^{er} échelon.

18 - ACCUEILS DE LOISIRS ETE 2018 – ORGANISATION – BUDGET-TARIFS - STRUCTURES PERICENTRES-RESTAURATION MUNICIPALES ACCUEILS DE LOISIRS ETE 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'organiser les centres de loisirs d'été 2018, de fixer les tarifs, de solliciter les subventions de la CAF, de confirmer les conditions de fonctionnement des différents services comme suit:

1° ACCUEILS DE LOISIRS 2018 – PERICENTRE

- Deux structures péricentres : école Joliot-Curie et Jean-Jaurès permettant l'accueil des enfants de 4 à 11 ans, à partir de 8 H.00 jusque 09 H.00. Ce service est finançable par la CAF, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.
- maintien des tarifs, pour 2018, comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	8 H. 00 / 09 H.00
0 à 400 €	0.25 €
401 à 600 €	0.45 €
601 à 800 €	0.60 €
801 à 1000 € et +	0.80 €
Extérieurs	1.00 €

2° ACCUEILS DE LOISIRS 2018

- maintien des tarifs, en fonction des quotients familiaux (durée minimum 1 semaine) :

QUOTIENT FAMILIAL	DUREE : 1 SEMAINE
0 à 369 €	2.70 €
370 à 499 €	2.70 €
500 à 600 €	5.50 €
601 à 700 €	8.20 €
701 à 800 €	8.20 €
801 € et +	11.00 €
Extérieurs	16.50 €

(en ce qui concerne les Extérieurs : ne seront acceptés que les enfants scolarisés à Cappelle-la-Grande).

- Autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la prestation de service « accueils de loisirs » de la CAF de Dunkerque et de lui déléguer également la gestion de ces accueils de loisirs.
- Autoriser M. le Maire à signer les conventions permettant à la Ville de Cappelle-la-Grande de rentrer dans le dispositif LEA, en partenariat avec la CAF du Nord, afin de bénéficier de financements supplémentaires.

3° ACCUEILS DE LOISIRS 2018 – RESTAURATION MUNICIPALE

- Confirmation de l'accès à la restauration municipale des enfants fréquentant les accueils de loisirs 2018.
- Augmentation des tarifs évolutifs, en fonction des quotients familiaux, repris ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
0 à 400 €	2.65 €
401 à 600 €	2.75 €
601 à 800 €	2.85 €
801 à 1000 € et +	2.95 €
Extérieurs	3.50 €

(en ce qui concerne les « Extérieurs » : ne seront acceptés que les enfants scolarisés à Cappelle la Grande).

- De solliciter la CAF du Nord afin d'intégrer cette action dans le Contrat Enfance Jeunesse permettant ainsi d'obtenir des financements.

4° Les accueils auront lieu du lundi 16 juillet au vendredi 24 août 2018

Les enfants de 4 à 11 ans (nés entre 2006 et 2014) seront accueillis dans 4 centres :

- Ecole Joliot Curie – route de Bierne
- Ecole Jean Jaurès : route de Bourbourg
- Ecole du Crayhof : rue du Crayhof
- Ecoles Pasteur : rue Xavier Degans

Un accueil de loisirs sera ouvert pour les préadolescents de 12 à 14 ans à la ferme du Crayhof.

Un accueil de loisirs pour les adolescents de 15 ans à la veille des 18 ans à la Ferme du Crayhof.

Les horaires seront fixés comme suit du lundi au vendredi :

- Pour les 4/14 ans : 9H.00 à 12 H.00 et de 13 H.30 à 17 H.30
- Pour les 15/17 ans : 13 H.00 à 19 H.00 et deux veillées de 20 H.00 à 21 H.30
- Un accueil Péricentre sera ouvert :
 - . à Joliot Curie pour les centres Joliot Curie et Crayhof.
 - . à Jean Jaurès pour les centres Jean Jaurès et Pasteur.

de 8 H.00 à 09 H.00 ainsi que la restauration pour le midi de 12 H.00 à 13 H. 30

Direction :

pour assurer la direction des centres, Mr le Maire sera chargé de procéder au recrutement de 10 directeurs pour une période de 6 semaines (à temps complet, 35 H./semaine).

Animation :

Pour l'équipe d'animation Mr le Maire sera chargé de procéder au recrutement des animateurs, au maximum 160 (à temps complet 35 H./semaine) pour des périodes allant de 2 semaines à 6 semaines pour les stagiaires ou titulaires du diplôme du BAFA et pour les non diplômés.

La fête de clôture aura lieu le vendredi 24/08 à 17 H.30 au Palais des Arts & des Loisirs.

Rémunérations :

Directeurs :

Recrutés comme animateur principal de 1ère classe – 3^{ème} échelon + heures supplémentaires éventuelles.

Animateurs :

Diplômés BAFA : recrutés comme adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe, 1er échelon + heures supplémentaires éventuelles.

Non diplômés BAFA : recrutés comme adjoint territorial d'animation - 1er échelon + heures supplémentaires éventuelles.

Budget :

→ Un budget de fonctionnement sera alloué de 15 €/enfant et par semaine.

→ Pour les campings :

- . pour les 8/10 ans : 5 € par jour et par enfant.
- . pour les 10/11 ans : 8 € par jour et par enfant.
- . pour les ados et préados : 19 € par jour et par enfant.

Il sera également propose de solliciter des subventions auprès de la CAF du Nord.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce qui précède et, après en avoir délibéré :

1° par 23 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE » en ce qui concerne le point n° 2, à savoir « tarifs des accueils de loisirs 2018 ».

2° à L'UNANIMITE, pour l'ensemble des autres propositions, ADOPTE les propositions reprises ci-dessus.

M. le Maire : Merci M. Caigniez, des questions ?

M. Gonsse : Nous allons être d'accord sur tout ce qui est tarification pour la restauration périscolaire, etc. mais nous allons être contre le paiement des accueils de loisirs.

M. le maire : la raison ?

M. Gonsse : Nous ne souhaitons pas faire payer les centres aérés. Je ne sais pas si on peut se permettre de ne pas voter pour une partie de la délibération, je ne sais pas si techniquement c'est possible. Mais en tout cas, nous on estime que faire de la politique ce n'est pas que de la comptabilité. On ne va pas refaire le débat sur le coût, etc, mais c'est aussi se battre pour essayer de retrouver éventuellement une gratuité pour ces centres aérés qui ont, et qui ont toujours eu une grande réputation à Cappelle la Grande.

M. le maire : Je te donne raison là-dessus, mais si on ne fait pas payer les centres aérés, comme pendant 10-15 ans, comme ça s'est fait, on a perdu de l'argent. On perd 6.000,000 €. Si on ne fait pas payer ces centres aérés, on perd la subvention de la CAF. N'oublie pas que les animateurs et les directeurs des centres aérés sont payés comme, on l'a toujours dit, du personnel municipal. Ce n'est pas 0,50 € quand même, ça fait une peinte.

M. Gonsse : ce n'est pas que 0,50 €

M. le maire : à si, pour le premier quotient familial, et les autres c'est 2,00 € je crois. Dans les autres villes c'est 15,00 € 20,00 € et Dunkerque n'en parlons pas. Enfin Franck, 0,50 € quand même, ce n'est pas grand-chose.

M. Gonsse : Je dis, la politique, c'est aussi se battre pour le bien être, pour des convictions, etc, ce n'est pas que de la comptabilité. On s'est positionnés souvent avec vous, je pense, de par nos votes positifs, où on abonde, où il faut prendre des décisions. Nous les centres aérés, je répète, ça nous tient à cœur. C'est mettre des gamins dans des centres aérés pour éviter qu'ils soient dans la rue, etc On a beau dire ce n'est que 0,50 €, mais il y en a qui pour 0,50 € laissent les gosses dehors. Nous c'est une politique, c'est comme ça, ce n'est pas que de la comptabilité. Maintenant chacun sa position.

M. le maire : oui, d'ailleurs j'accepte. Mais dans la vie, tu sais très bien, si tu veux trouver un appartement à louer privé, tu ne le trouveras pas à Cappelle, c'est que des appartements sociaux. Donc on fait quand même de la politique humaine, et on les retrouve au bureau d'aide sociale. Moi si j'ai 50,00 € dans mon porte-monnaie, je ne peux pas dépenses 70,00 € à Lidl. Maintenant j'accepte ta position et ta décision, tu le sais très bien, on en a déjà discuté.

Bernard Caigniez veut parler. Bernard adjoint à la jeunesse et aux sports a fait du bon travail.

M. Caigniez : Je vais quand même répondre car j'ai hérité de la jeunesse. Cette somme est modique, d'une part, et l'avantage qu'il y a c'est que les gens qui inscrivent leurs enfants payent, donc leurs enfants viennent aux centres aérés. Par rapport aux autres années où on avait 500-600 personnes inscrites et 200 venaient. Par contre on avait recruté les animateurs pour le nombre inscrit. On a peut-être moins de jeunes, et le recrutement va avec, on fait une économie de ce côté là aussi, mais au moins les parents mettent leurs enfants. Ça fait une année que j'y suis et le retour que j'ai est que les parents sont très contents parce qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui se plaignent du montant qu'il faut payer. Il y a même certaines personnes qui ont dit s'il faut payer plus, on le fera. Les déplacements en car coûtent très cher, avant on allait à Eurodisney par exemple, mais maintenant on va à la frontière ou dans le coin pour éviter de payer trop de déplacements en car.

M. Dogny : je tiens à préciser une chose, car moi, je ne suis pas là pour discuter des décisions politiques qui ne me concernent pas. Simplement pour faire un retour sur l'histoire des financements avec la CAF. Tu le sais mieux que quiconque, au jour d'aujourd'hui, on a une société où il faut aller chercher des financements croisés, partout, dans des entreprises au niveau des collectivités locales. Mais c'est vrai que la ville de Cappelle la Grande a, pendant de nombreuses années, et notamment en 1989, a raté, un peu le coche, car on pouvait bénéficier du contrat temps libre avec la CAF, et à l'époque, on recrutait près de 300 animateurs pour les accueils de loisirs. Si on avait signé ce dispositif avec la CAF, ça aurait permis la prise en charge de la moitié de la masse salariale qui représentait quand même 400 à 500.000,00 €, soit 200 à 250.000,00 € par an depuis 1989 que la ville a perdu. Après on peut dire sur la gratuité, sur les impôts, mais ces rentrées d'argent qui ne se font pas doivent forcément être prises quelque part. C'est un fait.

M. Gonsse : je ne conteste pas le fait qu'il faut monter les dossiers, qu'il faut aller chercher les subventions, je suis très étonné de ce qui est dit par Bernard par rapport à ceux qui disent qu'ils sont prêts à payer plus, je pense qu'il y a des mentalités qui ont bien changé, si des gens disent ça. Et je suis d'accord que la gratuité est un risque, c'est en effet mettre son enfant quand on le veut, et que nous derrière effectivement on doit tout le temps des centres aérés assurer X animateurs et mettre les moyens. C'est un problème qu'on a toujours eu. Il y a certaines communes qui prennent ce risques de gratuité, et même qui la mette en avant, pour certaines choses. C'est un risque, je vous l'accorde, mais c'est aussi une mentalité et une politique

M. le maire : d'autres questions ?

On va mettre aux voix : Avis contraire ? Abstention ? Adopté.

19 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'approuver la révision du tableau des effectifs du personnel communal, au 01/05/2018, afin de tenir compte des avancements de grade et des recrutements.

20 - CONFIRMATION DE L'ORGANISATION D'UN « MAGIC FESTIVAL » LE 23/09/2018 - FIXATION DU TARIF D'ENTREE

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE : de confirmer l'organisation d'un « MAGIC FESTIVAL » par VICK MAGIC SHOW, dans la salle centrale du Palais des Arts & des Loisirs le DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 2018 à 15 H. 00, d'en fixer le tarif d'entrée à 10 € et précise qu'il n'y aura pas de vente sur place, le jour même.

21 - MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL : SOUTIEN A UNE ACTION MENEES PAR LE GROUPE APOLITIQUE « RETRAITES RACKETTES »

- Considérant la hausse de la Contribution Sociale Généralisée (C.S.G.) décidée par le Gouvernement Philippe, à compter du 1^{er} janvier 2018, de 1,7 % sur le revenu des retraités ayant un revenu fiscal de référence supérieur à 14 404 € pour une personne seule (soit 1 200,33 € mensuel) et à 22 096 € pour les retraités en couple (soit 1 841,33 € mensuel),

- Considérant l'aspect inégalitaire voire discriminant de cette mesure supportée par les retraités sans, par ailleurs, allègement de charges pour compenser cette ponction,
- Considérant la non-revalorisation des pensions, retraites depuis maintenant plusieurs années,

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE, d'apporter son soutien à une action menée par le groupe apolitique « retraités rackettés » rassemblant des retraités de tous horizons du territoire national et sollicitant auprès du Gouvernement la révision voire l'annulation de ce dispositif injuste et discriminant divisant les Français, actifs et retraités.

M. le Maire : Voilà, ce n'est pas le PSG, c'est le CSG.

Il y a des questions ? Avis contraire ? abstention ? Tout le monde est pour ? Adopté.

merci pour ce conseil. La séance est levée.

Fait à Cappelle la Grande,
Le 18 avril 2018.
Le Maire,
Léon DEVLOIES